

- LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—Direction du génie (ports et rivières), Direction du génie (aménagement) et Direction des études économiques
- LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS—Direction des travaux maritimes, Direction de l'hydraulique maritime et Direction de la météorologie
- LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL—Division de l'hygiène du travail et Division du génie sanitaire
- LE MINISTÈRE DES FINANCES—Division de l'analyse économique et des finances d'État, Division des ressources et du développement, et une Division s'occupant de l'impôt, des relations fédérales-provinciales, des pensions et de l'assurance sociale
- LE MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—Office de l'établissement agricole des anciens combattants
- LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES—Actuellement en voie d'organisation en quatre groupes, qui s'occuperont de recherche, de la conservation des ressources hydrauliques, de la production d'énergie et de la mise en valeur des mines, et qui comprendront des organismes relevant autrefois du ministère des Mines et des Relevés techniques, à savoir: la Direction des levés et de la cartographie, la Commission géologique du Canada, la Direction de la géographie, la Direction des sciences de la mer, et qui englobera aussi des organismes intéressés aux eaux, ainsi qu'aux ressources et autrefois rattachés à l'ancien ministère du Nord canadien et des Ressources nationales
- LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES
- L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
- LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA
- L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE.

Diverses sociétés de la Couronne, ainsi que des organismes de crédit, des commissions et conseils consultatifs et des organismes quasi gouvernementaux s'intéressent aussi à certains aspects de la mise en valeur des ressources, notamment:

- LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE
- LE COMITÉ CANADIEN DE RECHERCHE SUR LES PÊCHERIES D'EAU DOUCE
- L'OFFICE DES RECHERCHES SUR LES PÊCHERIES DU CANADA
- LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN
- LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR LA MISE EN VALEUR DU NORD
- LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'UTILISATION DES EAUX
- LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
- LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX
- L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT
- L'OFFICE DU DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL ET DES PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS
- LA NORTHERN TRANSPORTATION COMPANY LTD.
- LE COMITÉ CONSULTATIF INTERMINISTÉRIEL SUR LES STATISTIQUES FORESTIÈRES
- LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE COORDINATION À L'ÉGARD DE L'ARDA
- LE COMITÉ NATIONAL POUR LA DÉCENNIE HYDROLOGIQUE INTERNATIONALE.

Le Bureau fédéral de la statistique exerce, évidemment, des fonctions qui touchent à presque tous les aspects de la vie nationale, y compris les ressources. Les organismes mentionnés ci-haut ne sont pas rattachés à un ministère particulier, mais fonctionnent plus ou moins d'une façon autonome; toutefois, ils relèvent d'ordinaire d'un ministre de la Couronne, qui en est comptable au Parlement (voir pp. 149-158). Même si chacun de ces organismes exécute des programmes portant sur l'utilisation et la mise en valeur des ressources naturelles, il est rare qu'ils agissent directement et d'une façon unilatérale, sauf en ce qui concerne les terres et les eaux qui relèvent du gouvernement fédéral. Toutefois, il existe certaines exceptions importantes, dont l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, ainsi que des programmes fédéraux d'envergure visant la conservation et la mise en valeur des diverses ressources piscicoles.

Les principales mesures législatives relatives aux ressources renouvelables sont les suivantes:

- La loi sur le ministère de l'Agriculture
- La loi sur le rétablissement agricole des Prairies
- La loi sur le crédit agricole